

POULE-LES-ÉCHARMEAUX CONSEIL MUNICIPAL

Deux agriculteurs prêts à déneiger

Le conseil municipal s'est réuni vendredi dernier. Au menu des délibérations : le déneigement, le captage de la source Ajoux ou encore le recrutement d'une secrétaire.

■ Contrats de déneigement

Ils seront établis prochainement, pour deux agriculteurs du village susceptibles de venir en aide aux employés municipaux depuis le 1^{er} novembre. Ces agriculteurs seront rémunérés à hauteur de 67 € (hors taxes) par heure et 375 € (hors taxe) d'astreinte.

■ Travaux sur le captage de la source Ajoux

Ces derniers sont à la charge de la commune. Ils devraient coûter 47 986 € (hors taxes). Le chantier sera assuré par l'entreprise Sade qui changera une canalisation datant des années 1960 et mesurant 400 mètres et qui reprendra le chemin d'accès. Le devis a été validé par le conseil.

■ Recrutement

Lucile Montillet, secrétaire, a été recrutée par la Ville pour intégrer la mairie. Elle remplacera Suzanne Dufour, partie en retraite.



■ Deux agriculteurs soutiennent la municipalité si besoin. Photo d'archives Geneviève ARMANET

■ Plan communal de sauvegarde

Il est élaboré en accord avec le document d'information communal sur les risques majeurs (Dicrim). Présenté au dernier conseil municipal, ce plan devrait permettre à la municipalité d'accompagner la population en cas de risques majeurs. Si un événement exceptionnel se produit, il conviendra donc d'alerter, informer, accompagner et soutenir la population. Le plan communal de sauvegarde recense les moyens hu-

ains et matériels de la commune et les mesures d'organisation pouvant être mises en œuvre.

■ Vente immobilière

La municipalité a accordé la vente d'une parcelle communale de 492 m² sans utilité pour la commune, à un habitant, déjà propriétaire d'une parcelle voisine.

■ Commission de contrôle

Ceux qui la composeront sont désignés dans les deux listes

des élections municipales de 2014 : Colette Flèche, Ayméric Champale, Isabelle Petit, Monique Carret et Jean-Marc Bassy.

■ Aire de jeux

Le Département a accepté de verser une subvention de 3 500 € à la municipalité pour les travaux de l'aire de jeux. Le chantier se poursuivra la deuxième semaine de novembre.

PRATIQUE Prochain conseil municipal le vendredi 14 décembre.

DATES À RETENIR

- **12 novembre** : réunion des élus du secteur et des professionnels de santé pour évoquer la couverture médicale du territoire à 20 heures, à Lamure-sur-Azergues.
- **17 novembre** : le cross des jeunes sapeurs-pompiers.
- **24 novembre** : inauguration du stade de foot à Lamure-sur-Azergues.
- **24 novembre** : Sainte-Cécile (messe à 16 heures et concert à 17 h 15).
- **24 novembre** : inauguration de la salle de musique à 18 h 30 (ancienne mairie).
- **15 décembre** : distribution des colis de Noël.
- **20 décembre** : repas de Noël des enfants et spectacle à 14 heures, dans la salle des fêtes.
- **22 décembre** : repas des anciens à la salle des fêtes
- **12 janvier 2019** : vœux du maire à 18 heures dans la salle des fêtes.

POULE-LES-ÉCHARMEAUX

Le marché du dimanche reprend vie avec Michaël Marle



■ Michaël Marle sera présent chaque dimanche. Photo Geneviève ARMANET

Dimanche, Michaël Marle a installé son camion multiservices sur la place du village. Revendeur de viande, charcuterie et fromages, cet habitant de Beilleroché (Loire) sera présent chaque dimanche de 8 heures à 12 h 30. Seul sur le marché dimanche (le maraîcher est décédé accidentellement), Michaël Marle a reperçonné ses premiers clients de Poule-les-Echarmeaux.

MOIRÉ CIMETIÈRE

La procédure pour constater l'abandon de neuf tombes se poursuit

Lors du dernier conseil municipal, les élus ont évoqué le cimetière. Depuis octobre 2014, la municipalité a entrepris une procédure de constat d'abandon de concessions. Neuf tombes ont été recensées et sont susceptibles d'être reprises si les descendants ou successeurs ne se font pas connaître auprès de la mairie. Un deuxième avis de reprise de concessions a été affiché le 29 octobre au cimetière pour une durée d'un mois. La commission s'y rendra le 3 décembre à 10 heures. Les personnes concernées sont invitées à se présenter pour établir un procès-verbal.



■ Un procès-verbal a été affiché à l'entrée du cimetière. Photo C.L.

AUTRE VOTE

Les élus ont aussi évoqué les travaux de voirie prévus en 2019 : l'aménagement du carrefour entre la

D 607 et la D 38E est à l'étude. Des panneaux de signalisation vétustes sont en cours de remplacement.